et celle du 20 juillet 1895, autorisant les bureaux de bienfaisance, hospices et hôpitaux, ainsi que les caisses d'épargne, à employer une fraction de leur patrimoine en constructions de maisons à bon marché, ou en prêts à des sociétés de construction ou de crédit.

Considérant enfin que la « Société de crédit des habitations à bon marché » d'accord avec la caisse des dépôts et consignation, est en mesure de faire des avances au taux de 3 0[0.

« Émet le vœu que les caisses d'épargne, les bureaux de bienfaisance, les hospices ou les sociétés anonymes et coopératives profitent des avantages qui leurs sont accordés par les lois précitées pour donner une vive impulsion à la construction d'habitations à bon marché. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris 29 mars. — La séance s'ouvre à deux heures sous la présidence de **M. Paul Deschanel.**

LA MORT DE M. DES ROTOURS

Le Président annonce la mort de M. Raoul des Rotours et prononce son éloge funèbre.

— La Chambre, dit-il, sera douloureusement émue en apprenant la mort subite de M. Raoul des Rotours, député de la 2e circonscription de Douai, enlevé en pleine force physique, en pleine activité d'esprit, à l'âge de quarante ans.

M. des Rotours, appartenait à une vieille famille parlementaire ; son père, dont nous avons gardé le fidèle souvenir, et son grand-père l'avaient précédé à la Chambre. Il continuait dignement, parmi nous, leurs traditions de travail, de patriotisme et d'honneur.

Maire et conseiller général, il avait été élu pour la première fois, le 28 février 1897, et réélu en 1898. Vous vous rappelez avec quelle compétence et quel ardent souci de l'intérêt de ses commettants, il intervint dans la discussion des budgets de 1899 et de 1900 pour traiter les questions agricoles et industrielles.

Vous savez aussi son dévouement à la cause des ouvriers et notamment de ces mineurs qui, par leur labeur si dur et parfois si périlleux, contribuent puissamment à la richesse de la France et méritent ainsi la gratitude et l'affection du pays tout entier.

Tous nos collègues, sur quelque banc qu'ils siègent, et ceux-là mêmes qui combattaient ses opinions avec une égale sincérité, honoraient la fermeté de ses convictions.

En adressant un suprême hommage à la mémoire du regretté collègue qui s'en va, je salue en lui trois générations de parlementaires, et j'adresse en votre nom à sa jeune veuve et à ses enfants l'expression de nos plus vives sympathies.

Les listes électorales à Bordeaux

Le Président donne lecture de la demande d'interpellation qu'il a reçue de M. Charles Bernard sur les radiations faites au préjudice des électeurs de la 1re et de la 2e circonscription de Bordeaux.

Le garde des sceaux, **M. Monis** répond qu'il est aux ordres de la Chambre pour la discussion de cette interpellation.

Voix nombreuses. — A un mois !

M. Bernard insiste pour la discussion immédiate ; les listes électorales seront closes le 31 mars ; il sera trop tard pour discuter la question dans un mois.

M. Cocanvas. — Elle ne regarde pas la Chambre, elle regarde les tribunaux. (Très bien !)

L'interpellation de M. Bernard est renvoyée à un mois.

Conseil supérieur du travail

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de 5 membres du conseil supérieur du travail.

Il est procédé au scrutin, qui est ouvert pendant une demi-heure.

A l'occasion de l'élection par la Chambre de cinq membres du Conseil supérieur du travail, les adversaires du collectivisme cherchent à faire une manifestation contre le ministère, en prenant prétexte d'une liste d'où l'élément socialiste serait exclu. Ils voulaient ainsi, disaient-ils, faire échec à Millerand, ministre du commerce.

Mais des pourparlers, qu'ils ont engagés hier soir avec les autres groupes, ont définitivement échoué, grâce à la ferme attitude de ces groupes.

La gauche démocratique, présidée par M. Sarrien, a décidé de voter pour une liste qui comprendrait un candidat de chaque groupe républicain, y compris le groupe socialiste.

L'union progressiste, présidée par M. Isambert a pris une décision semblable.

Le groupe radical-socialiste émettait le même avis, mais décidait en même temps de voter, entre autres candidats, pour Colliard, désigné par le groupe socialiste.

Quant aux républicains progressistes, ils ont maintenu leur décision première, c'est-à-dire l'exclusion du représentant socialiste.

La liste des groupes de gauche se compose de MM. Dubief président de la commission du travail (groupe radical-socialiste) ; Maruéjouls, ancien ministre du commerce (indépendant) ; Mesureur, ancien ministre du commerce (groupe radical-socialiste) ; Louis Ricard (gauche démocratique) ; Colliard (groupe socialiste).

Le groupe des républicains progressistes a la même liste, sauf Colliard, auquel il a substitué M. Charles Ferry, et M. Dubief, auquel il a substitué M. Chevalier.

Le scrutin en séance publique a donné le résultat suivant :

Sont élus membres du conseil supérieur du travail : MM. Mesureur, Dubief, Louis Ricard et Maruéjouls.

Il y a ballottage pour le cinquième siège. MM. Colliard et Charles Ferry arrivent tous les deux avec 137 voix.

En somme, c'est un échec pour les mélinistes.

M. Maruejouls a obtenu 247 voix ; M. Louis Ricard 204 ; M. Mesureur 186 ; M. Dubief 171.

Il sera procédé à l'ouverture de la séance de demain à l'élection du cinquième membre.

Interpellation et projets divers

M. le Président fait connaître qu'il a reçu de **M. Guillemet** une demande d'interpellation au ministre des travaux publics sur le décret du 15 février 1900, relatif au chemin de fer d'intérêt local et aux tramways.

La discussion de cette interpellation sera fixée à l'une des prochaines séances qui suivront la rentrée.

La proposition, déjà adoptée par le Sénat, concernant le taux de l'intérêt légal de l'argent, est adoptée après déclaration d'urgence.

L'élection de M. Pradet-Balade à Mauléon, est validée sans opposition.

La Chambre adopte un projet approuvant la convention sur la compétence judiciaire conclue le 8 juillet 1899 entre la France et la Belgique, et une proposition de M. Chastenet modifiant l'article 20 de la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention.

M. Barcaux dépose son rapport sur le projet approuvant la convention franco-espagnole du 17 février 1900, concernant les lignes télégraphiques.

Il demande l'urgence et la discussion immédiate qui sont ordonnées.

Le projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1899.

Jaurès critique le projet, qui contient des dépenses injustifiées, surtout pour la marine. C'est ainsi qu'on y trouve un crédit de 158,000 francs pour paiement d'intérêts à un entrepreneur qui a obtenu gain de cause, dans un procès contre l'Etat, pour des travaux à la rade de Cherbourg montant à 500,000 francs.

L'Etat a été condamné en 1891, il fallait payer immédiatement et ne pas imposer aux contribuables la charge de payer de si gros intérêts.

M. Caillaux répond qu'il a fait à l'administration de la marine des observations très sévères.

Pour éviter le retour de pareils faits, le ministre demandera à ses collègues de remettre l'état de tous les procès en cours et il avisera à ce que toutes ces affaires reçoivent une prompte solution.

Le projet est adopté par 377 voix contre 31.

L'ARMÉE COLONIALE

On reprend la discussion du projet relatif à l'organisation de l'armée colonial.

M. Chautemps dit que ce serait exagérer que de croire qu'après avoir voté le projet relatif à l'armée coloniale on aura créé cette armée. Elle n'est pas à créer, elle existe et la question est uniquement de savoir si elle sera attachée à la guerre ou à la marine.

L'orateur déclare qu'il votera le rattachement de l'armée coloniale à la guerre, mais il répète qu'après ce vote, la Chambre n'aura rien innové ; elle n'aura pas ajouté un homme aux troupes coloniales.

M. Lucien Hubert demande le rattachement de l'armée coloniale au ministère de la guerre.

Gouzou défend l'autonomie de la future armée coloniale puis la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La vente des laines

Le président annonce qu'il a reçu de M. Mirman une demande d'interpellation sur les mesures qu'il compte prendre pour la vente des laines peignées sur certains marchés du Nord.

La discussion de cette interpellation est renvoyée à un mois.

La prochaine séance est fixée à demain 2 heures.

La séance est levée à 6 h. 20.

SÉNAT

Paris, 29 mars. — Après s'être débarrassés des bouteilles habituelles au début de chaque séance et après avoir voté le quatrième douzième provisoire, le Sénat aborde la discussion du rapport de l'élection de M. Repiquet dans le Rhône.

L'ÉLECTION DU RHONE

Cette affaire a donné lieu à une minutieuse enquête et à de longues discussions devant le bureau du Sénat, chargé de l'examiner.

Au deuxième tour de scrutin, le bureau central de Lyon a décidé qu'il y avait ballottage pour le deuxième siège à pourvoir. M. Thévenet n'ayant obtenu que 367 voix, alors que la majorité était de 368. Au troisième tour de scrutin, M. Repiquet obtint la majorité et fut déclaré élu.

Mais des protestations ne tardèrent pas à s'élever contre la déclaration de ballottage faite à la suite du deuxième tour. On a soutenu que M. Thévenet avait obtenu 368 voix et aurait dû être proclamé élu, parce qu'un bulletin portant son nom aurait dû lui être compté, tandis que le bureau central a pensé que le nom de M. Thévenet était rayé sur ce bulletin.

Le troisième bureau du Sénat chargé de rapporter l'élection s'est trouvé partagé par parties égales et ne présente donc pas des conclusions fermes au Sénat. Celui-ci va être appelé à statuer souverainement.

M. Monestier, rapporteur, expose l'affaire que nous venons de résumer en ce qu'elle offre d'intéressant, et il déclare qu'il incline vers le renvoi des deux candidats devant les électeurs.

Interventions diverses

M. Badaud, membre du bureau, reprend avec beaucoup plus de détails cet exposé, pour en tirer la conclusion que M. Repiquet doit être validé.

M. Théodore Girard, déclare qu'il veut se placer sur le seul terrain du droit et de l'équité, et qu'il conclura à l'annulation des opérations électorales du 28 janvier.

Avec M. Girard, le débat se précise et des mouvements d'approbation et de désapprobation se manifestent des deux côtés de la salle. Les deux camps se découvrent et doivent être à peu près de force égale.

L'orateur affirme que les dépositions des témoins sont leur autre nettes et concluantes, en ce qui concerne les rayures sur le bulletin Thévenet.

M. Morgand conclut à la validation de M. Repiquet.

M. Gervais la défend également.

M. Rayneal la combat.

ANNULATION DE L'ÉLECTION

Finalement, le président met aux voix l'annulation des opérations électorales qui se sont terminées par l'élection de M. Repiquet. Cette annulation est adoptée, après pointage, par 127 voix contre 121.

La prochaine séance est fixée à demain deux heures.

La séance est levée à 6 heures 30.

CONFLIT
ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

Londres, 29 mars. — On annonce ici qu'un conflit est imminent en Corée entre la Russie et le Japon.

Depuis quelques jours, des dépêches signalaient une concentration de la flotte russe, à Chemulpo, le port de Seoul, la capitale de la Corée. Elles prêtaient à la Russie l'intention de s'emparer d'un port sur le littoral coréen.

Elles indiquaient également l'attention avec laquelle le Japon suivait les événements.

On annonce maintenant que la Corée a formellement réclamé l'assistance du Japon.

La Légion d'Honneur et l'Exposition

Paris, 29 mars. — La commission du commerce et de l'industrie a examiné aujourd'hui le projet de loi relatif aux décorations de la Légion d'honneur à accorder à l'occasion de l'Exposition.

Sur la proposition de M. Muret, elle a décidé de demander à la Chambre de voter une disposition d'après laquelle aucune décoration ne pourrait être accordée aux industriels et commerçants qui auraient été l'objet de condamnations à l'occasion de la loi sur le travail.

La commission a également décidé de proposer à la Chambre qu'aucune décoration ne pourrait être décernée à l'ouverture de l'Exposition.

LE MONOPOLE DES INHUMATIONS

Paris, 29 mars. — A la Chambre, la commission du monopole des inhumations a décidé de repousser le projet adopté par le Sénat aux termes duquel le monopole des inhumations qui appartient exclusivement aux fabriques et consistoires serait donné aux fabriques ou aux communes au choix des familles.

Elle a pris pour thèse de sa discussion, le projet accepté par la Chambre en 1888 et accepté par la Commission de la précédente législature, projet qui donne le monopole aux communes à l'exclusion des fabriques.

M. Jaubert a été nommé rapporteur. La Commission fera tous ses efforts pour que la proposition vienne rapidement en discussion.

Les incidents à la Chambre italienne

On réclame une constituante

Rome 29 mars. — Depuis quelques jours, les séances de la Chambre sont excessivement agitées. L'extrême-gauche et les républicains réclament une constituante, mais le parti gouvernemental s'y oppose à cor et à cris.

Plusieurs fois, la séance a dû être levée.

Aujourd'hui, répondant à une question du député socialiste Turati, le général Pelloux déclare qu'il interdit tous les meetings organisés en faveur d'une Constituante, parce qu'ils représentent une manifestation contre les institutions et contre la Chambre.

Turati ne se déclare pas satisfait par ces explications, et se réserve de transformer sa question en interpellation.

La Chambre reprend la discussion de la motion Cambray-Digny, et approuve par assis et levés, — au milieu des applaudissements de la majorité et des protestations de l'extrême gauche, — la proposition du général Pelloux, tendant à charger la commission du règlement de présenter, pour la réforme du règlement, des propositions qui seront distribuées samedi et votées sans discussion par la Chambre, le 3 avril.

La séance est levée au milieu d'un énorme tumulte et d'une extrême agitation.

LE CHOMAGE

Paris, 29 mars. — En prévision du chômage qu'entraînera très vraisemblablement, — et très malheureusement aussi — la fin des travaux de l'Exposition, M. Pierre Baudin, vient de prendre une mesure destinée à en atténuer, dans la mesure du possible, les dangereux effets.

Cette mesure consiste à signaler des maintenant, par voies d'affiches apposées sur les divers chantiers de Paris, la liste des travaux d'utilité publique et qui, entrepris ou à entreprendre dans les départements, vont réclamer une main-d'œuvre nouvelle.

Ces travaux, d'après les prévisions occuperont environ 12,000 ouvriers.

Les terrassiers, menuisiers, charpentiers, peintres que l'achèvement de l'Exposition va laisser sans ouvrage, sauront ainsi s'adresser pour trouver une occupation à peu près immédiate.

Des facilités de transport sont, en outre, accordées pour se rendre à ces nouveaux chantiers.

Une première affiche va être placardée tout prochainement dans Paris. Elle indique tout un groupe de chantiers en activité ou à ouvrir dans les départements des Ardennes, de l'Aude, du Calvados, de l'Eure, du Finistère, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, du Jura, de la Manche, de la Marne.

L'affiche se termine par l'avis suivant :

« Les ouvriers actuellement employés aux travaux publics de Paris, qui viendraient à cesser de l'être par suite de la fin des travaux et qui désireraient se faire embaucher sur l'un des chantiers sus-indiqués, devront remettre leur demande le plus tôt possible à M. Pouillelier, secrétaire général de la Fédération des Bourses du Travail, à la Bourse du Travail, à Paris, rue du Château-d'Eau, n° 3.

» Spécialement, les ouvriers de l'Exposition pourront remettre leur demande à l'architecte ou à l'ingénieur, sous les ordres duquel ils travaillent ».

Faits Divers

HORS RÉGION

IGNOBLE FORFAIT CLÉRICAL

Un curé sodomite

Alger, 29 mars. — Un gros scandale clérical vient d'éclater à Alger.

L'abbé P., du petit séminaire de St-Eugène, vient d'être arrêté et écroué.

Il est accusé d'avoir souillé, dans le ravin dit de la Vierge, plusieurs garçons de 13 à 15 ans, auxquels il aurait communiqué une épouvantable maladie.

Cette ignoble affaire fait grand bruit à Alger.

CONDAMNATION D'UN CURÉ

Berlin, 29 mars. — Le tribunal de Kempten, en Bavière, vient de condamner à deux ans de prison le nommé Edouard Scern, qui exerçait le peu honorable mais lucratif métier de curé.

Ce sale individu s'était rendu coupable de plusieurs attentats bibliques commis sur des fillettes qu'il préparait à la première communion.

ASSASSINAT D'UNE RENTIÈRE

Paris, 29 mars. — Un crime a été commis aujourd'hui à Arcueil-Cachan.

La victime est une rentière, domiciliée dans cette localité, 22, rue du Pont. Elle se nomme Mme Julie Templier, née Gauthier. Elle était âgée de soixante-quinze ans.

C'est ce matin, vers dix heures, que le crime a été découvert par des voisins, qui n'ayant pas vu sortir Mme Templier de chez elle, frappèrent à sa porte pour savoir si elle n'était pas malade.

Ne recevant pas de réponse, ils pénétrèrent dans le logement et, dans la chambre à coucher, ils découvrirent le cadavre de la pauvre femme qui avait été frappée à la poitrine de plusieurs coups de couteau.

Aucun désordre ne régnait dans l'appartement.

L'enquête du commissaire de police d'Arcueil-Cachan donne, au sujet de cet assassinat, les renseignements complémentaires qui suivent :

Mme Templier, dont le mari, aujourd'hui décédé, était entrepreneur de maçonnerie à Arcueil, habitait une petite ville située rue Dupont, 22.

Ce matin, à 7 heures, elle était sortie comme d'habitude pour aller chercher son lait.

En rentrant chez elle, elle aperçut un individu qui fracturait un des meubles de sa chambre à coucher.

Avant qu'elle eut le temps d'appeler au secours, le malfaiteur se précipita sur elle et la frappa de deux coups de couteau, l'un à la tête, l'autre à la poitrine.

Quelques instants après, l'attention des voisins fut attirée par les gémissements de la victime, qu'ils trouvèrent gisant dans une mare de sang.

Une arrestation a été opérée par le service de la sûreté.

C'est celle d'un garçon boucher qui, dans la matinée s'était présenté chez la victime afin de prendre sa commande pour la journée.

DOUBLE SUICIDE

Paris, 29 mars. — Rue Tiquetonne, n° 16, habitaient depuis plusieurs années les époux Dutertre. Le mari, un très brave homme, âgé de cinquante-cinq ans, exerçait le métier de cuisinier. La femme, moins âgée que lui de dix ans, était à demi paralysée et s'occupait comme elle pouvait d'élever ses trois enfants, dont l'aîné n'a que sept ans.

Ce matin, les enfants, en se levant, aperçurent le corps de leur père pendu à une tringle de fer. Ils se mirent à pousser des cris et réveillèrent leur mère qui reposait dans une chambre voisine. La pauvre femme donna les marques d'un violent désespoir. Puis elle se calma et dit aux enfants d'aller chercher le concierge.

Pendant leur courte absence, elle se pendit à son tour.

Mais les enfants ne restèrent pas longtemps dehors. Ils revinrent bientôt avec le concierge et plusieurs voisins. On décrocha les deux corps. M. Dutertre était mort depuis longtemps. Quant à sa femme, elle respirait encore et les soins qui lui furent prodigués la ramènerent. Elle est maintenant hors de danger.

Voici les causes qui ont déterminé M. Dutertre à en finir avec l'existence : il était marié en secondes noces et avait divorcé avec sa première femme. Or, en se mariant, il lui avait reconnu une dot de vingt mille francs, qu'il n'avait pas pu lui verser au moment du divorce.

Dernièrement, M. Dutertre, fit un héritage. Sa première femme en fut informée et mit aussitôt saisie-arrêt sur la somme qui devenait au cuisinier.

Celui-ci, qui réussissait péniblement à élever sa famille, éprouva un violent chagrin en se voyant dépouillé de son héritage, et enfin, se trouvant hier sans argent et sans espoir, il résolut de mourir.

Des voisins charitables, émus de la triste situation de cette famille ont momentanément recueilli les pauvres enfants.

OUVRIERS FRANÇAIS ET ITALIENS

Metz, 29 mars. — Depuis l'assassinat du président Carnot, les très nombreux ouvriers italiens, alors répandus dans toutes les grandes usines métallurgiques de Meurthe-et-Moselle, avaient quitté la France pour venir travailler dans les établissements similaires de Lorraine, autour de Metz.

Ces jours derniers, une cinquantaine de ces anciens ouvriers résolurent de revenir en France et se firent embaucher aux usines de Pompey, près Nancy.

Leur arrivée à Pompey fut le signal d'une protestation énergique de la part des ouvriers français. Ceux-ci se rendirent en foule à la gare et voulurent empêcher le débarquement des Italiens, prétendant qu'ils venaient pour faire abaisser les salaires.

Ils les reçurent à coups de pierres. Une bagarre s'ensuivit, au cours de laquelle les Italiens, craignant pour leur sécurité, prirent l'engagement de retourner à Metz par le premier train, ce qu'ils firent en protestant.

Rentrés à Metz, ils ont signé une protestation collective.

GROS SCANDALE BOURGEOIS

Budapesth, 29 mars. — Tout le monde s'occupe ici d'une affaire d'avortement qui s'est produite à peu de distance de Budapest, dans la ville de Nazy-Kiroi et qui a pris des proportions considérables à la suite des premières investigations de la justice. Il n'y a pas eu en effet moins de 21 arrestations dont un certain nombre de dames de la haute société qui avaient eu recours aux manœuvres de l'avorteuse Thérèse Gyulai. On s'attend encore à de nouvelles arrestations.

UNE ERREUR MACABRE

Tragi-comédie dans un hôpital

Paris, 29 mars. — Il vient d'arriver à l'hôpital de la Pitié une étrange histoire, à peine croyable, et que l'administration de l'hôpital, cependant, confirme.

Il y a quelques jours mourait dans la salle Lannec de cet hôpital, une vieille femme de quatre-vingts ans. Qui était-ce ? La pancarte sur laquelle sont inscrits et l'état-civil du malade et la mention de la maladie, et qui est toujours suspendue au chevet du lit, par un malheureux hasard n'était pas à sa place.

On la chercha, mais ce fut en vain. Quelque médecin, quelque interne sans doute l'avait emportée un instant, pour consulter les observations qui y étaient inscrites. De plus, dans le personnel de la salle, nul ne savait le nom de la morte. On songea à consulter la surveillante, en ce moment alitée et très malade.

— Tel lit ? répondit-elle. C'est Mme M..., dont la fille, Mme D..., demeure à cette adresse.

Aussitôt, l'administration de l'hôpital prévint Mme D... et la pria de venir reconnaître sa mère. Mme D..., qui venait visiter celle-ci chaque semaine s'empressa d'accourir, s'approcha du lit qu'on lui indiquait, regarda la morte et dit :

— Oui, c'est ma mère.

— Êtes-vous bien certaine ? insista le directeur.

— Oui, oui, je la reconnais parfaitement.

Aucun doute, après cette reconnaissance formelle, ne pouvait subsister dans l'esprit de personne. On procéda à la mise en bière, on accomplit les vingt formalités d'usage ; puis l'enterrement eut lieu, et Mme D..., tout éplorée, suivit jusqu'au cimetière d'Ivry le corps de sa mère. Or, le lendemain, un envoyé du directeur de la Pitié se présentait chez elle et lui annonçait, avec les ménagements nécessaires, que sa mère n'était pas morte.

— Comment ? Mais je l'ai enterrée.

— Non, madame, il y a eu erreur.

— Mais je l'ai reconnue moi-même. Je la connaissais peut-être, ma mère !

Cependant, comme le délégué de l'administration insistait, lui affirmant que sa mère était encore bien vivante, dans son lit, à la Pitié, Mme D... consentit à le suivre, bien assurée d'ailleurs que c'était l'administration qui faisait, cette fois-ci, erreur, et que sa mère était bien morte.

Dans le cabinet du directeur, il se passa une scène assez bizarre.

« J'avais beau lui répéter, nous disait le directeur de la Pitié, qu'il s'avait reconnu à tort comme sa mère une autre personne, elle se fâchait, disant que c'était impossible, qu'elle avait reconnu parfaitement sa mère et qu'il était inutile de la mener de nouveau dans la salle où sa mère était morte. »

Ce ne fut qu'au bout d'un temps assez long qu'elle consentit à suivre le directeur.

Et comme le lui disait ce dernier, elle vit sa mère malade, il est vrai, paralytique, mais vivante et parlante.

La stupéfaction de Mme D... fut indescriptible. Elle se frappait le front se demandant si elle devenait folle et ne pouvant pas s'expliquer, mais pas du tout, son incroyable erreur.

Enfin la folie l'emporta et elle remercia le directeur.

Comme, bien que l'enterrement eût été gratuit, Mme D... avait fait quelques petits frais pour faire enterrer une inconnue, le directeur, pour la dédommager de ces débours lui remit vingt francs, qu'elle accepta. Puis elle partit toute heureuse, mais ne s'expliquant pas encore sa méprise, qui est d'autant plus inexplicable que sa mère était âgée de soixante-trois ans et la morte de quatre-vingts.

Depuis, les parents de l'inconnue morte ont été retrouvés. C'étaient des petits-neveux qui s'occupaient fort peu de leur grand'tante et ne venaient jamais à l'hôpital. Ils ont appris, non sans satisfaction, que le corps de leur parente, au lieu d'être envoyé dans les salles de dissection de la Faculté de médecine — comme il arrive pour les corps des personnes mortes dans les hôpitaux et non reconnues — avait été inhumé à Ivry.

GRAVE COLLISION DE TRAINS

(Nouveaux renseignements)

Londres, 29 mars. — Voici des détails complémentaires sur le grave accident de chemin de fer qui s'est produit mercredi, près de Glasgow et que nous avons annoncé hier en « Dernière Heure. »

Vers six heures du matin, un train absolument bondé d'ouvriers qui se rendaient à leur travail s'engagea sous le tunnel de Kilbowie, lorsque par suite d'un accident le frein Westinghouse cessa de fonctionner et brusquement le train stoppa dans l'obscurité.

A cette heure du matin, les trains se suivant à intervalle rapproché, le malheur voulut que l'homme d'équipe préposé aux signaux ne fermât pas la voie. En conséquence, cinq minutes après que le premier train s'était arrêté sous le tunnel, un second train s'y engagea à toute vapeur.

Le choc fut épouvantable. Les trois wagons de queue du premier train furent littéralement réduits en miettes, tandis que la locomotive du train tamponneur se renversait sur les deux voies et projetait des jets de vapeur bouillante sur les malheureux blessés.

On compte à l'heure actuelle qu'il y a quatre-morts et vingt-trois blessés, dont l'état inspire des inquiétudes, et qui ont tous dû être envoyés à l'hôpital le plus proche.

Le déblayage de la voie, sur laquelle les trains n'étaient pas engagés, a pris à lui seul toute la matinée, et ce n'est qu'à midi que le trafic a pu être en partie rétabli.

UN DRAME PASSIONNEL

Paris, 29 mars. — Le propriétaire de l'hôtel meublé situé au n° 5 de la rue du Roi-d'Alger, dans le quartier de Clignancourt, était assez surpris, hier matin, de ne pas voir sortir deux de ses locataires qui avaient coutume de descendre de très bonne heure. Il pensa qu'ils faisaient la grasse matinée. Cependant, vers midi, il eut la curiosité d'aller frapper à la porte de leur chambre. Ils ne recevant pas de réponse, sa surprise fut telle à l'inquiétude, et il pénétra dans le logement au moyen d'une double clé. Il aperçut ses locataires étendus sans vie sur leur lit.

Au milieu de la chambre, se trouvait un réchaud contenant des cendres froides et quelques morceaux de charbons imparfaitement consumés.

M. Carpin, commissaire de police, fut aussitôt prévenu et il vint rue du Roi-d'Alger pour procéder aux constatations. Le premier objet qui frappa ses regards fut une lettre à son adresse.

Les deux désespérés, qui se nommant Eugène Kirch, âgé de 30 ans, cocher livreur, et Léonie Moussière, 38 ans, ménagère, déclaraient qu'ils se suicidaient parce qu'ils s'aimaient et qu'ils ne pouvaient unir leurs destinées, l'un d'eux étant déjà marié.

Les familles des deux amoureux ont été prévenues avec tous les ménagements d'usage.

DANS LA RÉGION

MORT DE M. RAOUL DES ROTOURS

M. Raoul des Rotours, conseiller général et député du Nord, est mort dans la nuit du 28 au 29 mars, à Avelin.

Le défunt avait à peine quarante ans.

Héritier d'un nom populaire, choyé de la Fortune, jouissant de toutes les aisances, intelligent, actif, débordant et débonnaire, M. des Rotours est emporté en pleine vigueur, fauché en pleine santé.

Ainsi va la vie !

Le député de la 2e circonscription de Douai n'était pas de nos amis politiques. Nous l'avons violemment combattu. Ses procédés électoraux sollicitaient d'ailleurs les critiques véhémentes.

Mais, cela, c'est le passé et de cela nous ne voulons retenir, devant une tombe si tristement et trop prématurément ouverte, que les qualités de l'homme privé qui disparaît.

M. Raoul des Rotours était un sincère, un croyant.

Si ces titres laissent indifférente la postérité, ils obligent les contemporains à s'incliner.

C'est pourquoi, sincère et croyant en une foi, en un idéal qui ne furent pas ceux de M. des Rotours, nous saluons, respectueux, son cercueil et prions sa famille et son parti de recevoir l'expression de nos condoléances.

G. S.-E.

LE DRAME CONJUGAL
DE ROUBAIX

Les victimes du drame conjugal qui s'est déroulé dans la matinée de lundi, au n° 4 de la rue d'Italie, sont toujours vivantes, et tout permet d'espérer qu'elles échapperont aux suites funestes de leurs terribles blessures.

Ainsi qu'on peut le supposer, ce drame affreux a causé une profonde émotion dans les quartiers du Fresnoy et de la rue de Mouvaux ; c'est là qu'il se déroulera les scènes violentes qui ont éclaté au n° 5 de la rue d'Italie, où habitait encore le ménage Rossel, il y a environ un an, où au n° 4, où le drame a eu lieu.

Nous avons été prendre hier, à l'Hôtel-Dieu, à diverses reprises, des nouvelles des victimes, Mme Rossel et Léontine Willem, sa fille, l'état de cette dernière présente une grande amélioration ; elle a passé une nuit très bonne.

Bien que l'état de la mère soit moins satisfaisant, les craintes que l'on avait conçues de prime abord semblent devoir s'éloigner.

Hier, beaucoup de parents et d'amis des victimes, ont profité du jour de visite pour venir à l'Hôtel-Dieu, dans la salle Ste-Elisabeth. A un certain moment même, on eut l'intention, devant l'affluence des visiteurs, de requérir un agent de police.

Ces visites ont beaucoup fatigué les blessées, mais sans heureusement aggraver leur état.

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT
A LOOS

Une tentative de déraillement rappelant étrangement dans ses détails la tentative criminelle du 5 mars 1899, a été commise à Loos dans la nuit du 28 au 29 mars.

Jeudi matin, vers six heures, M. Hano, cantonnier du passage à niveau n° 2, se rendait à son travail à Haute-Courdin, lorsqu'arrivé à 200 mètres environ de la gare de Loos, au lieu dit les Oliveaux, il aperçut neuf grès disposés sur un rail. En s'approchant, il reconnut que les fils des signaux avertisseurs avaient été coupés et qu'on avait essayé également de faire tenir l'aiguille ouverte avec une pierre, mais sans réussir.

Enfin, le ou les malfaiteurs avaient fait tenir les disques ouverts en écartant les fils qui commandent ces disques à l'aide de deux bouts de 0 m. 40 de long.

Divers trains ont passé pendant la nuit sans encombre, entre autres deux trains de marchandises à 4 h. 40 et à 4 h. 58.

Une enquête est ouverte au sujet de cette tentative criminelle.

Mystérieuse disparition d'un enfant
A DUNKERQUE

(Nouveaux détails)

Voilà huit jours que le jeune Louis Chandelier a disparu et toutes les recherches faites sont infructueuses.

Aucun indice n'a été relevé ; malgré cela, les parents du petit disparu continuent à fouiller les canaux des environs et ne se lassent pas d'interroger les habitants des communes suburbaines.

La police et la gendarmerie de leur côté font une enquête, qui malheureusement n'a jusqu'à présent donné aucun résultat.

L'hypothèse d'un crime est envisagée de plus en plus par la population de la Basse-Ville que ce lamentable événement a plongée dans une vive émotion.

Avant-hier après midi un incident qui s'est produit dans la rue de la Paix a montré l'état d'esprit des habitants du quartier.

Un pocard qui venait d'être expulsé de l'estaminet du *Bon Cordier* était poursuivi par des gamins. Furieux, l'ivrogne se retourna sur les enfants et leur donna la chasse en s'écriant : Si j'en attrappe un je le tue !

Il n'en fallut pas davantage pour que l'on disse aussitôt que cet individu avait assassiné Louis Chandelier.

Le pauvre diable a eu bien du mal à se disculper auprès des bonnes femmes du quartier qui parlaient déjà de l'écharper.

UN ENFANT BRULÉ VIF
A COURRIÈRES

Une pomme de terre incendiaire

A la sortie de l'école d'asile, mercredi soir, quelques bambins allèrent s'amuser au lieu dit « le lavage » près du chemin de Cruisse.

Quelques instants auparavant, un habitant avait vidé à cet endroit une paillasse et y avait mis le feu. Les gamins s'amusèrent de faire cuire des pommes de terre dans la paille enflammée, mais lorsqu'ils voulurent les retirer, les pommes de terre étaient carbonisées, la plupart ne formaient plus qu'une braise ardente.

Néanmoins, le jeune Charles Hecquet, dit « Blounez », âgé de six ans environ, s'avisa de mettre une pomme de terre dans la poche de sa petite culotte. Quelques minutes plus tard, la pomme de terre communiquait le feu au pantalon et le pauvre enfant se trouvait entouré de flammes.

Aux cris du pauvre petit Charles, et de ses camarades, MM. Arthur Carpentier, dit « Totmar » et J.-B. Lejeune, dit « Tiot Baptiste », s'empressèrent de porter secours, mais il était trop tard.

L'imprudent gamin était horriblement brûlé sur tout le corps, et malgré les soins immédiats du docteur Bocher, il expirait hier matin, jeudi, au milieu d'atroces souffrances.

Les Combats de Coqs

A Lille. — On nous communique la protestation suivante, couverte de nombreuses signatures :

Les « Amis réunis du Bon-Bouillon », 21, place St-Martin, à Lille, se joignent à tous leurs camarades pour protester contre le projet de loi élaboré par la Commission de la Chambre des députés en vue d'interdire les combats de coqs et osent espérer que MM. les députés du Nord voudront bien défendre énergiquement leurs revendications lors de la discussion dudit projet devant la Chambre.

Dimanche 1er avril, grand combat de coqs au « Bon Bouillon. » Contre ceux d'Annœulin.

On y battra 4 paires. Mise au parc à cinq heures.

A Auzin. — Une réunion générale des coqueleux aura lieu dimanche 1er avril, à 7 heures du soir, chez M. Hubert, Café de Paris.

Tous les amateurs sont priés d'assister à cette réunion dans laquelle il sera nommé un Comité, pour se mettre en rapport avec le Comité de Lille, afin de protester contre la suppression des combats de coqs.

LE MOUVEMENT GREVISTE

A TOURCOING

Les ouvriers de la filature de Mme veuve Loridan ont repris le travail hier matin.

A la filature de coton Réquillart et Guénot la grève est terminée. Les ouvriers ont réintégré l'usine hier matin après avoir obtenu satisfaction.

A SAINT-QUENTIN

Il y a quelques jours les patrons de l'usine de Botreries renvoyaient, sans aucun motif, plusieurs ouvriers, tous militants socialistes.

Devant ce renvoi arbitraire, tous les ouvriers de l'usine, sans exception, quittèrent le travail.

Les patrons, voyant la solidarité qui régnait dans leur personnel et sen énergie, ont reconnu leur acte arbitraire et ont consenti à reprendre les ouvriers injustement congédiés.

Le travail a été repris avant-hier matin par tous les ouvriers.

Voilà une grève qui démontre bien que les ouvriers sont forts lorsqu'ils sont étroitement unis.

Dernière Heure

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Le siège de Mafeking

Prétoria, 29 mars. — Le bombardement de Mafeking a été repris ce matin sur tous les points.

Les Anglais ont répondu avec acharnement.

Un autre télégramme de Prétoria dit qu'un corps de 110 éclaireurs russes font une reconnaissance entre les patrouilles anglaises et le camp de Sinder River.

Renforts anglais

Durban, 29 mars. — Les transports Assaye et Rance sont arrivés ici avec 1227 hommes et officiers qui vont rejoindre les forces du général Buller sur la Tugela.

Une dépêche de la Nouvelle Orléans annonce que le vapeur Sylvania de la ligne Cunard, ayant à bord 1165 mulets a destination du Sud-Afrique s'est échoué en vue de ce port.

D'autre part, le *Daily Mail* publie une dépêche de Bloemfontein qui contredit les renseignements donnés depuis quelques jours sur l'état d'esprit des burghers. Tous les avis reçus au quartier général tendent à prouver que les fédéraux sont loin d'avoir perdu courage.

Il paraît certain que certains commandos fort de 300 cavaliers sont retranchés à Upington à l'Ouest de Priesska sur le fleuve Orange.

Deux colonnes anglaises ont été envoyées pour combattre ces commandos, commandés par sir Persons au Nord-Ouest de Carnavon, l'autre à l'Ouest de Kimberley.

La colonne du colonel Mony se trouve toujours au même endroit sur le chemin de fer au Nord de Kimberley, elle reçoit en ce moment des renforts. Cette colonne est munie d'un train blindé.

Une proclamation du président Steijn

Le président Steijn, dans une lettre circulaire, répond à la proclamation du maréchal Roberts :

« La politique des Anglais dans l'Afrique du Sud a toujours été, dit-il, de diviser leurs adversaires pour les dominer. Avant le commencement des hostilités, ils avaient essayé de séduire l'Etat Libre pour le détacher du Transvaal et faciliter ainsi l